

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24024</p>
---	---	---

SEANCE du : 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 février 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Constance MACKOW	Philippe ROBIN <i>jusqu'à 19h30</i>
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	
Hélène BROSSEAU	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD
Jean-François MORIN, pouvoir à Jean-François MOREAU	Marie JARRY, pouvoir à Bérandère BAZANTAY	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascal GABILY
Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN à <i>partir de 19h30</i> Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques

Thierry NOMBALAY - Directeur des finances



Espace Simone Veil : avenant au marché de Maîtrise d'œuvre

Un marché restreint de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée a été passé le 7 juillet 2023 pour un montant de 805 940,00 € HT soit 967 128,00 € TTC.

Au fur et à mesure de l'avancée des études, et dans le cadre de cette opération, la commune de Bressuire a sollicité l'assistance du Centre Régional des Énergies Renouvelables afin d'évaluer la possibilité d'installer un mode de chauffage géothermique pour l'ensemble des bâtiments de l'espace Simone Veil.

L'étude a été réalisée sur le principe de la technologie de géothermie sur sondes géothermiques verticales et a été comparée à une solution de référence (chaudière gaz à condensation), **et cela a permis de démontrer l'intérêt sur les plans environnementaux et économiques, de la mise en œuvre d'un système géothermique sur sondes géothermiques verticales sur le site concerné pour la production de chauffage.**

L'intérêt pour la mise en œuvre de ce dispositif ayant été démontré, il est proposé de demander à l'équipe de Maîtrise d'Œuvre de réaliser une étude de faisabilité sur la géothermie, ce qui nécessite l'établissement d'un avenant en plus-value, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le détail et le montant de cet avenant figurent sur la nouvelle grille de répartition. Pour la tranche ferme, le montant de cette étude est de 9 500,00 € HT, et pour la tranche optionnelle n° 1 de 10 500,00 € HT qui sont répartis de la façon suivante :

- 1 200,00 € + 750,00 €, soit 1 950,00 € HT pour l'Atelier du Trait,
- 8 300,00 € + 9 750,00 €, soit 18 050,00 € HT pour Buro 210 (Equipe Fluides).

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_024-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

Le montant total de cet avenant est de 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC, ce qui porte le nouveau montant total du marché à la somme de 825 940,00 € HT soit 991 128,00 € TTC (+ 2,48%)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer lesdits avenants
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yannick CHARRIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240215-DG_DEL_2024_024-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024